

INSTRUCTIONS POUR LES PAROISSIENS DE ST-STEPHEN – Mises à jour 15 juin 2021
PARTICIPATION AUX MESSES DU DIMANCHE, L'ÉTÉ 2021
(PENDANT LA PÉRIODE D'URGENCE DE SANTÉ PUBLIQUE DE COVID-19)

Préconditions pour la participation

- Les personnes ayant des problèmes de santé de quelque nature que ce soit sont exemptées de l'obligation de participer à la messe, comme toutes les personnes âgées de 65 ans et plus.
- Quarantaine de 14 jours si vous avez été en contact avec une personne affectée par COVID-19.
- Restez à la maison si vous avez des symptômes de grippe.

Avant de venir à la messe

- Les **toilettes de l'église ne seront pas accessibles** au public avant, pendant ou après la messe.
- Aucun paroissien n'est autorisé à rentrer dans la sacristie avant, pendant ou après la messe, sauf pour le nettoyage.
- Le jubé est fermé à tous les paroissiens.
- Il y aura des copies de Prions et Église disponibles pour la messe. Les paroissiens peuvent aussi imprimer les lectures de la messe à partir du site web de Prions en Église ou en suivant les liens sur le site Web de St. Stephen ou dans la Lettre de Nouvelles hebdomadaire.
- Il est **obligatoire** que tous les paroissiens âgés de 10 ans et plus portent un masque à 3 épaisseurs (comme les masques en papier bleu) à l'intérieur de l'église. Les masques en tissu à 2 épaisseurs ne suffisent plus pour répondre aux directives sanitaires. **Les paroissiens peuvent retirer leur masque ou leur couvre-visage lorsqu'ils sont assis, sont silencieux ou ne parlent qu'à voix basse et pour recevoir la communion. Les exceptions se feront selon les critères publiés sur le site Web : [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).**

Assister à la messe

- Les limites du nombre de personnes autorisées à l'intérieur des lieux de culte sont fixées par le gouvernement du Québec et sont susceptibles d'être modifiées à mesure que les niveaux de risque de Covid-19 changent. **Veillez consulter le site Web de St Stephen ou contacter le bureau pour vérifier les limites de présence actuelles.** Indépendamment du nombre autorisé, l'Église doit observer la distance de 2 M lorsqu'elle asseoir des personnes de différents ménages à tout moment.
- Afin d'accommoder tous les paroissiens qui souhaitent assister à la messe, un certain nombre d'approches différentes peuvent être utilisées en fonction des restrictions de présence. Celles-ci seront annoncées sur le site Web de St. Stephen et dans le bulletin régulier.
- Les paroissiens doivent se stationner dans le terrain de stationnement paroissial de l'autre côté de la rue, sauf pour les paroissiens ayant des problèmes de mobilité ou d'accessibilité.
- Arrivez environ 10 à 15 minutes avant la messe pour que l'entrée puisse se faire de façon ordonnée.
- Entrez par la porte latérale ouest. Les paroissiens doivent s'aligner en respectant un espace de distanciation de 2M entre les ménages.
- Les paroissiens doivent se désinfecter les mains à l'entrée de l'église et observer les règles d'hygiène et d'éloignement physique.
- Les huissiers accueilleront et escorteront les paroissiens à leur place. Les paroissiens doivent s'asseoir sur les sièges qui leur sont attribués pendant la durée du service.
- Les membres de la même famille sont autorisés à s'asseoir ensemble.

- Les paroissiens doivent respecter leurs distances lorsqu'ils se déplacent dans et autour de l'église et suivent les instructions et la signalisation. Touchez le moins possible de choses dans l'église. Les enfants doivent rester dans leur banc familial.
- Les huissiers vous signaleront quand vous pourrez déplacer dans l'église.
- La communion ne sera donnée que dans la main et peut être donnée à votre banc ou via l'allée centrale. Les gens ne devraient consommer l'hôte qu'une fois qu'ils ne font plus face au prêtre.
- Il n'y aura pas de chorale. Il peut y avoir de la musique au cours de la messe mais chanter à haute voix dans l'assemblée n'est pas autorisé.
- À la fin de la messe, les huissiers dirigeront un banc à la fois vers la sortie de l'église en commençant par les bancs arrière. Nous vous demandons d'attendre votre tour.
- Les paroissiens peuvent déposer leurs enveloppes ou dons en espèces pour la collecte dans le conteneur étiqueté à l'arrière de l'église lorsqu'ils quittent OU ils peuvent faire un don en ligne en suivant les liens sur le site Web.
- La sortie, un banc à la fois, se fera par les portes centrales.
- Veuillez prendre tous les papiers, masques, autres effets personnels et votre copie de Prions en Église avec vous lorsque vous partez. **Les masques, gants et mouchoirs en papier doivent être jetés à la maison.**
- Veuillez respecter la distanciation sociale après la messe en sortant de l'église et en retournant à votre voiture.

NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE AIDE

En plus de vous demander de suivre ces instructions lorsque vous venez à la messe, nous aimerions vous dire que nous avons besoin de plus de bénévoles pour nous aider à :

- Accueillir les paroissiens comme huissier pour aider pendant les messes et services
- Nettoyer l'église entre les messes et pour d'autres événements tels que les funérailles

Si vous pouvez donner un coup de main, veuillez envoyer un courriel à ststephens1879@gmail.com ou contacter un marguillier ou un membre du CPP indiqué dans le bulletin hebdomadaire.

Les protocoles à suivre ont été établis par l'archidiocèse de Gatineau conformément aux directives plus générales de santé publique du gouvernement du Québec.

Nous sommes toujours prêts à essayer d'améliorer la mise en pratique des directives qui nous ont été données. Si vous avez des commentaires ou des suggestions, veuillez envoyer un courriel à ststephens1879@gmail.com ou contacter un marguillier ou un membre du CPP aux numéros indiqués dans le bulletin hebdomadaire.